

PIRAGRI

07-08 NOVEMBRE 2026



B-SHORT MICKY-VILLERSOIS

1ERE EDITION - 20EME VILLERSOIS - 48EME MICKY

EPREUVE :	1^{er} B-SHORT MICKY-VILLERSOIS	VISA ASAF N : 034
DATE :	samedi 7 et dimanche 8 novembre 2026	
ORGANISATEUR :	Motor Club Hannutois A.S.B.L.	N° D'ENTREPRISE : 0415 025 188
Présidents d'honneur : Micheline FUMAL et Emile DIET Président : JAMOUL Eric		
Vice-présidents : DAXHELET Louis, JADOT Jérôme, JAMOUL Olivier		
Trésorier : JAMOUL Dany Secrétaire : JADOT Joseph		

<u>ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :</u>
Etablissements LENS-CAR, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

- R.T.G. = Règlement Technique Général**
- R.S.G. = Règlement Sportif Général.**
- R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes**

I. TIMING GENERAL

07/09/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
30/10/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples*
3/11/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20% *
5/11/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30% *
3/11/2026	16h00	Attribution des numéros
3/11/2026	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
7/11/2026	09h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	09h15	Distribution du roadbook et début des reconnaissances. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	11h00	Ouverture des V.T.
	15H00	Clôture de la distribution du roadbook
	16h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
8/11/2026	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires (sur dérogation)
	06h45	Réouverture des reconnaissances (sur dérogation)
	07h15	Fermeture des VT complémentaires et du secrétariat
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h30	Fin des Reconnaissances
	07h35	Heure d'entrée au parc de départ de la première voiture Vérification du (des) permis de conduire.
	07h45	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.
	07h45	Départ de la première voiture en sortie de parc

* « Date valeur » du paiement



HORAIRE - PARCOURS Démon / CL-SR / DIV 4 / D 3-2-1

CH	LOCALISATION	E.C. Dist	Liaison Dist	Total Sect	Total Dist	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 301	Heure 999
Démon->PH= 11mins / PH->OA= 9mins / OA->D4= 11mins / D4->D3-2-1= 9mins							Tps Neutral entre Div	0 h 40	
				Nbre Voitures	150	2 h 30	Tps/Bcle	3 h 10	
CH 0	Parc OUT Assist Pneus IN							7 h 45	10 h 55
CH 0A	Assistance Pneus OUT		0,300	0,300	0,300	1,50	0 h 12	7 h 57	11 h 07
CH 1	Nandrin		13,170	13,170	13,470	43,90	0 h 18	8 h 15	11 h 25
E.C.1	NANDRIN ENGIS	14,020			27,490		0 h 03	8 h 18	11 h 28
CH 1A	Regroupe 1 IN		10,400	24,420	37,890	48,84	0 h 30	8 h 48	11 h 58
CH 1B	Regroupe OUT		0,100		37,990		0 h 25	9 h 13	12 h 23
CH 2	Villers		20,100	20,200	58,090	44,89	0 h 27	9 h 40	12 h 50
E.C. 2	VILLERS	15,060			73,150		0 h 03	9 h 43	12 h 53
CH 2A	Assistance IN		1,800	16,860	74,950	48,17	0 h 21	10 h 04	13 h 14
CH 2B	Assist OUT PARC IN		0,800	0,800	75,750	1,07	0 h 45	10 h 49	13 h 59

CH	LOCALISATION	E.C. Dist	Liaison Dist	Total Sect	Total Dist	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 301	Heure 999
Démon->PH= 11mins / PH->OA= 9mins / OA->D4= 11mins / D4->D3-2-1= 9mins							Tps Neutral entre Div	0 h 40	
				Nbre Voitures	140	2 h 20	Tps/Bcle	3 h 00	
CH 2C	Parc OUT Assist Pneus IN							11 h 58	14 h 58
CH 2D	Assistance Pneus OUT		0,300	0,300	76,050	1,50	0 h 12	12 h 10	15 h 10
CH 3	Nandrin		13,170	13,170	89,220	43,90	0 h 18	12 h 28	15 h 28
E.C.3	NANDRIN ENGIS	14,020			103,240		0 h 03	12 h 31	15 h 31
CH 3A	Regroupe 1 IN		10,400	24,420	113,640	48,84	0 h 30	13 h 01	16 h 01
CH 3B	Regroupe OUT		0,100		113,740		0 h 25	13 h 26	16 h 26
CH 4	Villers		20,100	20,200	133,840	44,89	0 h 27	13 h 53	16 h 53
E.C. 4	VILLERS	15,060			148,900		0 h 03	13 h 56	16 h 56
CH 4A	Assistance IN		1,800	16,860	150,700	48,17	0 h 21	14 h 17	17 h 17
CH 4B	Assist OUT PARC IN		0,800	0,800	151,500	1,07	0 h 45	15 h 02	18 h 02

CH	LOCALISATION	E.C. Dist	Liaison Dist	Total Sect	Total Dist	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 301	Heure 999
Démon->PH= 11mins / PH->OA= 9mins / OA->D4= 11mins / D4->D3-2-1= 9mins							Tps Neutral entre Div	0 h 40	
				Nbre Voitures	130	2 h 10	Tps/Bcle	2 h 50	
CH 4C	Parc OUT Assist Pneus IN							15 h 51	18 h 41
CH 4D	Assistance Pneus OUT		0,300	0,300	151,800	1,50	0 h 12	16 h 03	18 h 53
CH 5	Nandrin		13,170	13,170	164,970	43,90	0 h 18	16 h 21	19 h 11
E.C.5	NANDRIN ENGIS	14,020			178,990		0 h 03	16 h 24	19 h 14
CH 5A	Regroupe 1 IN		10,400	24,420	189,390	48,84	0 h 30	16 h 54	19 h 44
CH 5B	Regroupe OUT		0,100		189,490		0 h 25	17 h 19	20 h 09
CH 6	Villers		20,100	20,200	209,590	44,89	0 h 27	17 h 46	20 h 36
E.C. 6	VILLERS	15,060			224,650		0 h 03	17 h 49	20 h 39
CH 6A	Parc Fin IN		2,100	17,160	226,750	49,03	0 h 21	18 h 10	21 h 00
		87,240	139,510		226,750				



II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL **Motor Club Hannutois A.S.B.L.** organise, les **7 & 8 novembre 2026** le **1^{er} B-SHORT MICKY-VILLERSOIS**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	JAMOUL Olivier	Lic ASAF n° 631
- Directeur de course adjoint principal	JADOT Jérôme	Lic ASAF n° 418
- Directeur de course adjoint	CHARLIER Thierry	Lic ASAF n° 413
- Directeur de course adjoint	JADOT Joseph	Lic ASAF n° 403
- Directeur de course adjoint	SLEYPENN Michel	Lic ASAF n° 634
- Directeur de la sécurité	RAVET Jacques	Lic ASAF n° 401
- Directeur de la sécurité adjoint principal	DELDIME Didier	Lic ASAF n° 636
- Directeur de la sécurité adjoint	LAMBION Stéphane	Lic ASAF n° 666
- Directeur de la sécurité adjoint	SLEYPENN Bernard	Lic ASAF n° 635
- Directeur de la sécurité adjoint	DAXHELET Louis	Lic ASAF n° 90303
- Directeur de la sécurité adjoint	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° 534
- Secrétaire du meeting	WUIDAR Emilie	Lic ASAF n° 90127
- Adjoints	BOLLY Laurette	Lic ASAF n° 632
	CLEMENS Michèle	Lic ASAF n° 90137
	FUMAL Micheline	Lic ASAF n° 633
	REMACLE Françoise	Lic ASAF n° 637

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- <u>Collège des Commissaires Sportifs</u>		
Président	RESTIAUX Fabienne	Lic ASAF n° 731
Membre	ROQUET Michel	Lic ASAF n° 951
- <u>Collège des Commissaires Techniques</u>		
Président	GERLACHE Eric	Lic ASAF n° 434
Membres	GRAEVEN Henri	Lic ASAF n° 433
	MONBALLIN Didier	Lic ASAF n° 431
	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° 406
	HENAUT Thierry	Lic ASAF n° 444
Secrétaires	PEREIRA Magali	Lic ASAF n° 432
	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° 409
- <u>Inspecteur "Sécurité "</u>	LEJEUNE Guy	Lic ASAF n° 728

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relations concurrents	JAMOUL Daniel	Lic ASAF n° 630
- Relations concurrents	JAMOUL Eric	Lic ASAF n° 629
- Responsables des EC		
• E.S. 1	GEILENKIRCHEN Noël	Lic ASAF n° 422
• E.S. 2	CRAVILLON Laurent	Lic ASAF n° 90112
- Chefs de Sécurité des EC		
• E.S. 1	MODAVE Louis	Lic CAS n° 20402
• E.S. 2	MAERVOET Nathalie	Lic CAS n° 21171

Secours médicaux

- **Equipe médicale** : CRS (M. Dejaifve)
- **Ambulances** : Ambuce Rescue Team.....Nombre : 3

Identité et attribution des juges de faits :

BORLEZ Robert, CHARLIER Thierry, GEILENKIRCHEN Noël, JADOT Jérôme, JADOT Joseph, JAMOUL Daniel, JAMOUL Eric, JAMOUL Olivier, LAMBION Stéphane.



III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	NON	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum <i>Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR</i>	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	140	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	10	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150.

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	3
Nombre de boucles	3
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalté	% Non revêtu
EC 1	14,02km	Ligne	100	0
EC 2	15,06km	Show	100	0

Total : 226,75Km, dont 87,24Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ avant les Divisions **PH**.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.





Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° compte bancaire : BE47 1450 5516 6080 Intitulé : Motor Club Hannutois Communication : BS MICKY- VILLERSOIS + Pilote + Copilote + Division + Classe

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)	Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	300 €	360 €	390 €
D4	330 €	396 €	429 €
D PH'S (Classic/SR)	290 €	348 €	377 €
Histo-Démo	250 €	300 €	325 €

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **50 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et Histo-Démo), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATES & HEURES	7/11 de 09h00 à 16h00 8/11 de 06h45 à 07h15 (sur dérogation)
LOCALISATION	Etablissements LENS-CAR rue de la Science 1 Villers-le-Bouillet
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture en ordre de validité (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Etablissements LENS-CAR rue de la Science 1 Villers-le-Bouillet
DATE	7/11 de 11h00 à 19h00 8/11 de 06h45 à 07h15 (sur dérogation)

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur ou qui doivent se représenter pour vérification complémentaire.

LOCALISATION	Etablissements LENS-CAR rue de la Science 1 Villers-le-Bouillet
DATE	8/11 de 06h45 à 07h15

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Etablissements LENS-CAR rue de la Science 1 Villers-le-Bouillet
--------------	---

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Etablissements LENS-CAR rue de la Science 1 Villers-le-Bouillet
--------------	---

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATES & HEURES	7/11 de 09h15 à 19h00 8/11 de 06h45 à 07h30 (sur dérogation)
----------------	---

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	1 x par boucle
EMPLACEMENT	Station Q8 Houssa sur la liaison entre l'E.S.1 et l'E.S. 2 à Villers-le-Bouillet

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Zoning de Villers-le-Bouillet, rue de la Science et rue de la Métallurgie
--------------	---

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Ets LENS CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Ets LENS CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. Dès ce moment, les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement.

*(catégorie **PH Classic et PH S/R**, catégorie **Division 4** et catégorie **Divisions 1-2-3**)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Hall des Ets LENS CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet
---------------------------------	---

- Des prix trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 1. Première dame au classement général PH S/R
 2. 3 premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23) (pilotes et copilotes)
 3. 3 premiers de la Division PH S/R
 4. Première dame au classement général PH Classic
 5. 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19) (pilotes et copilotes)
 6. 3 premiers de la Division PH Classic
 7. Première dame au classement général Div. 4
 8. Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 9. 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
 10. 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
 11. Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 12. Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 13. 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
 14. 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

Art. 11. Permanences

Avant et après le meeting : site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be

Inscriptions / Timing VA-VT :

JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10 4180 HAMOIR

☎ 0496/364362 ✉ jadotjerome@hotmail.com

Infos Générales :

CHARLIER Thierry, rue de la Villa, 2, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

☎ 0478/63.72.99 ✉ charlierthierry323@hotmail.com

JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10 4180 HAMOIR

☎ 0496/364362 ✉ jadotjerome@hotmail.com

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte D, 4802 HEUSY

☎ 0471/205702 ✉ jadotjoseph@gmail.com

Pendant le meeting Site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be

JADOT Jérôme ☎ 0496/364362 / CHARLIER Thierry ☎ 0478/637299 / JADOT Joseph ☎ 0471/205702

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels" : Volets du Hall des Etablissements LENS-CAR

Affichage et publications "virtuels" : <https://www.timechrono.be>

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes : Hall des Etablissements LENS-CAR
- C) Restauration, Hôtels – région de Huy.



Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

PIROTTE Cédric pour la **CSAP Liège** Lic. N° **593**, en date du 14 août 2026

LEMINE Pascal pour le Secrétariat de l'**ASAF**, Lic. N° **868**, en date du 24/08/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LEJEUNE Guy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° **728**, en date du 22/07/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.